

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

ARRETE n° 2023 / 109

Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie,

Vu la demande présentée le 25 octobre 2023 par l'entreprise SOGEDO de Septème (38780) pour le déplacement du poteau d'incendie n° 288-036, au niveau du 184 montée du Vilnin à OYTIER SAINT OBLAS, du lundi 13 novembre 2023, au vendredi 17 novembre 2023.

Considérant que l'entreprise SOGEDO de Septème doit prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux sur la voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise SOGEDO de Septème est autorisée à effectuer des travaux de voirie pour le déplacement du poteau d'incendie n° 288-036, au niveau du 184 montée du Vilnin à Oytier Saint Oblas, du lundi 13 novembre 2023 au vendredi 17 novembre 2023.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera totalement interdite à la circulation Montée du Vilnin de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 3 : L'entreprise SOGEDO est responsable de la sécurité du chantier et de la mise en place d'une déviation et d'une signalisation appropriées pendant la durée des travaux.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- Entreprise SOGEDO de Septème (38)
- Entreprise SAS ROUSSET et FILS de Oytier Saint Oblas (38)
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux (38)
- Le service technique communal

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 30 octobre 2023

Le Maire :
René PORRETTA

Le Maire de OYTIER ST OBLAS
Certifie exécutoire le présent arrêté
Affiché le : 31/10/2023
Sous sa responsabilité



Pour le Maire
l'Adjoint délégué,